



6^e open d'échecs de Liffré de parties rapides

Dimanche 28 juin 2015

Règlement des tournois

Tous les participants à l'open d'échecs de Liffré s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 1 : tournois

L'Échiquier du Pays de Liffré organise le 6^e open d'échecs de Liffré de parties rapides le dimanche 28 juin 2015. Cet open se déroule sous la forme de trois tournois homologués ouverts à tous les licenciés A ou B à jour de leur cotisation à la date du tournoi :

- **Principal** (homologation FFE n° 34489), ouvert à tous sans condition d'âge ou d'ELO. Ce tournoi fait partie du *Grand Prix des rapides 35*.
- **Jeunes** (homologation FFE n° 34490), ouvert aux jeunes jusqu'à minime (nés en 1999 et après), de Elo rapide et lent inférieur ou égal à 1399. Les jeunes jusqu'à poussin (nés en 2005 et après) peuvent participer à ce tournoi quelque soit leur ELO.
- **Petits pions** (homologation FFE n° 34491), ouvert aux jeunes jusqu'à poussin (nés en 2005 et après), de Elo rapide et lent inférieur ou égal à 1399.

Article 2 : règles

Pour les tournois Jeunes et Petits pions, la partie sera perdue après le 3^e coup illégal achevé. L'annexe G concernant les fin de parties sans incrément de temps ne s'applique pas (*cf Livre de l'arbitre*).

Pour le reste, les règles du jeu sont celles de la FIDE au 1^{er} juillet 2014.

Les appariements se font au Système Suisse en prenant en compte l'Elo rapide, avec éventuellement accélération de Haley en fonction du nombre de participants. Les appariements seront établis par le logiciel *papi 3.2* de la FFE.

Seront appariés à la 1^e ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant la fin des horaires de pointage (*cf. article 4*).

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appels sportifs (CAS, voir annexe 1) de la compétition. **Les décisions prises par la CAS sont irrévocables.**

Article 3 : cadence et nombre de rondes

Les tournois se jouent en :

- 8 rondes de 15 minutes + 2 secondes par coup (tournoi principal).
- 7 rondes de 17 minutes KO (tournois jeunes et petits pions).

Article 4 : localisation et horaires

L'open se déroule à l'espace intergénération, 7 rue des Ecoles, 35340 Liffré.

Le pointage a lieu de 8h30 à 9h30 (sur décision de l'arbitre, les arrivants après 9h30 sont susceptibles de commencer à la 2^e ronde). A titre indicatif, les horaires des rondes sont 10h, 10h45, 11h30, 12h15, 14h, 14h45, 15h30, 16h15. La remise des prix aura lieu vers 17h15.

Article 5 : droits d'inscription

Tous les joueurs doivent se préinscrire au plus tard la veille du tournoi à 12 h :

- sur le site <http://liffre.echecs35.fr> (à privilégier)
- par courrier électronique à liffre@echecs35.fr
- par téléphone à Dominique Ruhlmann (06 32 01 29 97)

Sur décision de l'arbitre, les joueurs qui s'inscrivent sur place sont susceptibles de commencer à la 2^e ronde.

Les droits d'inscription sont de 12 € pour les adultes et 6 € pour les jeunes (jusqu'à junior inclus).

Une licence B peut être prise sur place au tarif de 3 € pour un jeune et 8 € pour un adulte.

Les joueurs titrés (MI ou GMI) sont invités.

Les lauréats du *Grand Prix des rapides 35* de 2014 sont invités (voir annexe 2).

Les adhérents de l'Échiquier du Pays de Liffré sont exemptés des droits d'inscription.

Article 6 : départages et prix

Pour toutes les attributions de prix et lots, les départages adoptés sont dans l'ordre : **Buchholz tronqué**, **Buchholz médian** et **performance** (l'ordre des grilles calculé par le logiciel PAPI version 3.2 sera la référence unique).

Tournoi principal

Dans le tournoi principal, les prix s'élèvent à 1000 € sous réserve de 100 inscrits payants. Si le nombre d'inscrits payants est inférieur à 100, le montant des prix sera de 820 €

Prix garantis : 820 €

- 1^{er} prix : 300 €
- 2^e prix : 200 €
- 3^e prix : 100 €
- 4^e prix : 70 €
- 1^{re} féminine : 100 €
- 2^e féminine : 50 €

Les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e prix et 1^{er} et 2^e prix féminins du tournoi principal sont partagés au système Hort avec arrondi à la dizaine la plus proche.

Prix par catégorie (à titre indicatif) : 180 €

Les prix par catégories ne sont pas cumulables avec les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e prix et 1^{er} et 2^e prix féminins.

Les prix par catégories ne sont pas cumulables entre eux.

Les nombres entre crochets représentent les Elo rapides mini et maxi de chaque catégorie. Ces nombres seront affinés sur place afin d'équilibrer le nombre de joueurs dans chaque catégorie.

- meilleur [2000 ; 2199] : 20 €
- meilleur [1800 ; 1999] : 20 €
- meilleur [1600 ; 1799] : 20 €
- meilleur [1500 ; 1599] : 20 €
- meilleur [1400 ; 1499] : 20 €
- meilleur moins de 1400 : 20 €
- meilleur non classé : 20 €
- meilleur Petit Poussin à Poussin : 10 €
- meilleur Pupille : 10 €
- meilleur Benjamin : 10 €
- meilleur Minime : 10 €

La liste définitive des prix distribués sera affichée au plus tard à l'issue de la 4^e ronde.

Les prix ne seront distribués qu'aux joueurs présents à la remise des prix, sauf accord préalable entre le bénéficiaire et la présidente de l'Échiquier du Pays de Liffré. Un prix non distribué reste la propriété de l'Échiquier du Pays de Liffré.

Tournois jeunes et petits pions

Dans les tournois jeunes et petits pions, des coupes (pour les premiers) et des médailles (2^e et 3^e) seront attribuées aux trois premiers joueurs.

D'autres lots pourront être distribués par catégories, selon les résultats ou par tirage au sort.

Article 7 : dispositions particulières

Tout joueur sera exclu définitivement après un forfait non prévenu, sauf décision contraire de l'arbitre principal.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Les blitz et analyses sont interdits dans la salle de jeu.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal des 3 tournois homologués est Vincent Robinet (AF3 – n° FFE A52717). Il sera assisté de plusieurs arbitres adjoints.

Article 9 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'Échiquier du Pays de Liffré et le Comité départemental des échecs 35 à publier, dans le cadre de leurs sites web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos de l'open de Liffré sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Fait à Liffré, le 1^{er} mai 2015

Commission d'appels sportifs

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appels sportifs (CAS) de la compétition.

Les décisions prises par la CAS sont irrévocables.

Chaque membre de cette commission ne peut valablement délibérer que pour des litiges qui ne le concernent pas directement. En cas d'absence il pourra désigner un représentant.

Constitution de la commission

- L'arbitre principal des tournois : **Vincent Robinet**
- Un arbitre en dehors du tournoi concerné :
 - **Pascal Aubry** pour un litige dans le tournoi principal
 - **Dominique Ruhlmann** pour un litige dans le tournoi Jeunes
- Le président de l'Échiquier du Pays de Liffré
- Un joueur, hors clubs des personnes concernées par le litige. Ce joueur est désigné au cas par cas par l'arbitre principal.

Vainqueurs du Grand Prix 35 des rapides 2014

Les joueurs suivants, vainqueurs du Grand Prix 35 - 2014, sont exemptés des droits d'inscription :

Catégorie	Vainqueur	Cat.
Classement général	Victor STEPHAN	SenM
Moins de 2200	Raphael LE MASLE	SenM
Moins de 2000	Michel YCHE	SenM
Moins de 1800	Thierry WIRTH	SenM
Moins de 1600	Theo FRANCEZ	BenM
Moins de 1400	David FIAUX	SenM
Moins de 1200	Guy COZIC	VetM
Jeunes	Adrien FRANCOIS	BenM
Féminines	Cecile DOL	CadF
Vétérans	Jean PASCOT	VetM